

Une responsabilité collective : La protection de Shakahikan Pekuakami - Le lac St-Jean:

Mémoire présenté dans le cadre de l'étude d'impact sur
l'environnement du Programme de stabilisation des berges du
Lac Saint-Jean 2017-2026

Par Lise Gill & Roger Tremblay Le 13 juin 2017

RÉSUMÉ

Lise Gill raconte quelques souvenirs de sa vie aux abords du Pekuakami, le Lac Saint-Jean. À l'aide de photographies, elle montre les changements causés par l'érosion des berges et les travaux visant à les protéger à Mashteuiatsh. Elle montre également comment les berges de la plage Wilson, pour laquelle l'association des propriétaires Pointe-Wilson a toujours refusé une intervention qui dénaturerait cette plage, s'érode de plus en plus. Enfin, elle soulève des doutes sur l'efficacité du modèle de gestion participative. Roger Tremblay met de l'avant quelques pistes de solutions dont l'utilisation des sources d'emprunt subaquatique à la Plage Wilson et le respect des conclusions déjà émises par le Bape dans son rapport de 1985. Les auteurs concluent avec le constat que pour les gouvernements en place comme pour Rio Tinto, Pekuakami, le Lac St-Jean, c'est d'abord et avant tout un réservoir hydroélectrique et que le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean visent essentiellement à limiter les dégâts.

Table des matières

Présentation des auteurs.....	3
Introduction.....	3
La place du Pekuakami dans notre vie.....	5
Un rempart contre l'érosion.....	15
La plage qui change.....	17
La promenade de Mashteuiatsh.....	20
Quelle gestion participative?.....	23
L'autre bord du lac, la plage Wilson.....	24
Des solutions à la portée du promoteur.....	29
Conclusion.....	32

Présentation des auteurs

Lise Gill, Pekuakamiulnushkuesh, analyste à la retraite et Roger Tremblay, « un gars du lac », ingénieur géologue à la retraite.

Nous sommes des parents et grands-parents d'une famille qui a ses origines ici, au Shakahikan Pekuakami, le Lac Saint-Jean. Nous avons toujours voulu garder ce lien malgré plusieurs expatriations temporaires et pour les études et pour les emplois. Nous avons habité à Montréal, à Québec, dans les Bois-Francis, à Chibougamau, à Baie Comeau mais chez-nous, c'est ici. Près du Pekuakami. Nos enfants sont dans les régions de Québec, de Montréal, d'Eeyou Istchee ou du Nunavik, mais chez eux, encore aujourd'hui, c'est ici. Nous nous adressons à vous au nom de notre famille.

Mots-clés : Famille, responsabilités, droits, protection, milieu de vie.

Introduction

Ce mémoire constitue un témoignage écrit. Il s'appuie sur nos observations personnelles et propose des pistes de solutions. Il décrit d'abord les premières expériences, les premiers contacts avec le Pekuakami, ensuite, il montre les profonds changements du lac depuis que des droits de baignage ont été accordés en 1920. Enfin, considérant les droits accordés aux promoteurs qui semblent intouchables, ce mémoire propose quelques pistes de solution pour protéger davantage les berges du lac, en particulier la qualité de ses plages.



Plage Robertson, 1950. Archives familiales

La place du Pekuakami

Je connais le Pekuakami depuis toujours. Je suis née sur ses bords, il fait partie de ma vie. À toutes les fois que je m'en suis éloigné, je rêvais d'y revenir. Je suis une femme de l'eau, même si je ne nage pas.

Avec ma famille, c'était en canot qu'on voyageait. Même si je n'ai pas connu le nomadisme de la descente des grandes rivières, je me souviens qu'à Pointe-Bleue, maintenant Mashteuiatsh, à chaque maison, il y avait une tente derrière et un canot à côté. Nous n'avions pas de voiture mais nous avions un canot. Et papa pêchait, dans le Pekuakami, des dorés aussi grands que nous.



Pointe-Bleue, 1952



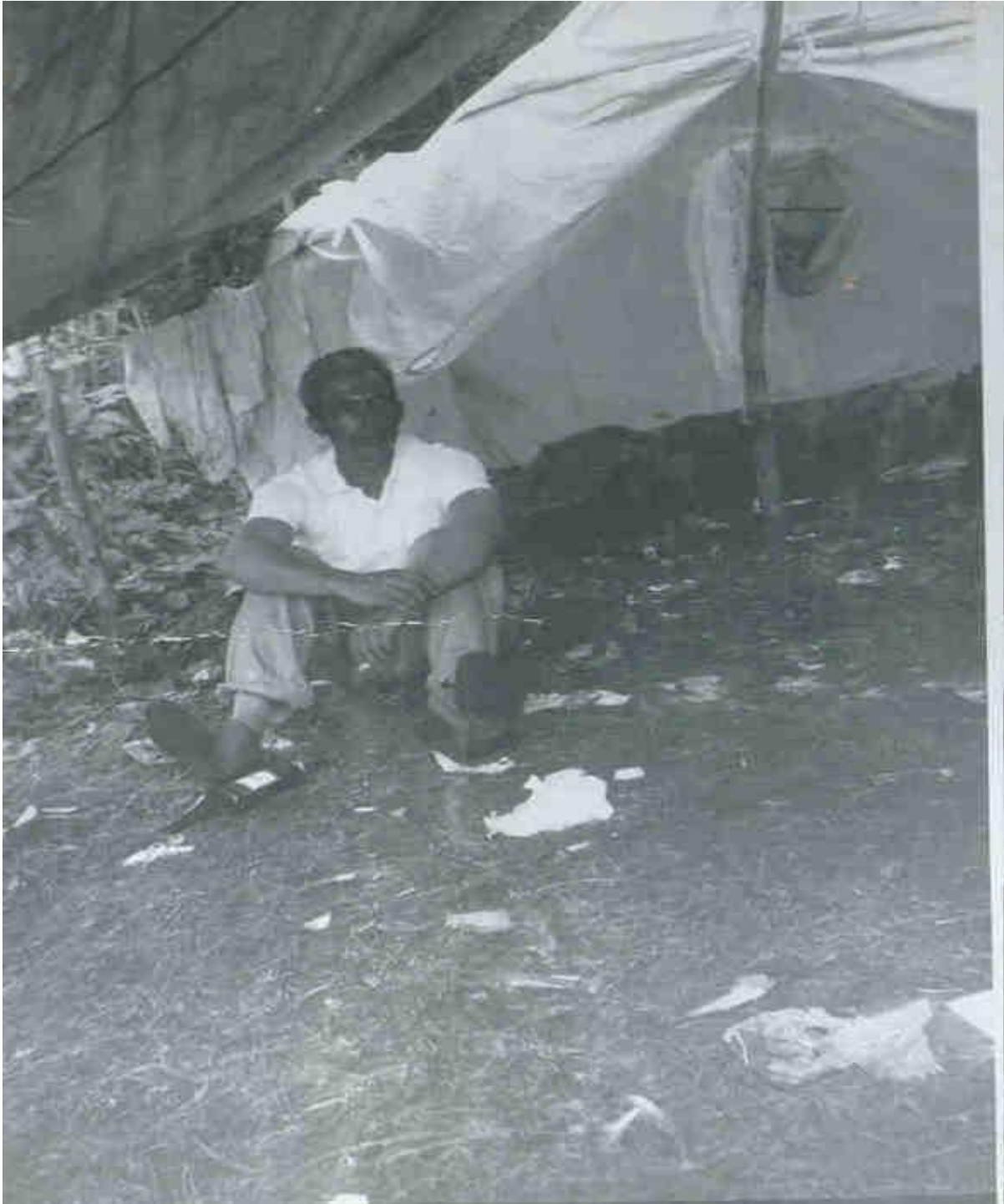
En face du village vers 1954

Les étés de mon enfance, nous embarquions toute la famille dans le canot de toile verte avec tout le bagage pour aller nous tenter à quelques kilomètres de

Pointe-Bleue, un peu à l'ouest de ce qu'on appelle aujourd'hui la « Plage Robertson ». Papa mettait son canot sur son dos et nous le suivions jusqu'au lac. Nous descendions directement de la maison, au bord de l'eau.

J'entends encore le rythme régulier des coups d'aviron de papa. Il était très sérieux et nous devions rester tranquilles. Dans le canot, il ne fallait pas bouger. Le lac n'était pas un terrain de jeu et il était très imprévisible.

Nous longions le bord du lac, en espérant que le vent ne se lèverait pas au bout de la Pointe du poste. Là où pouvait nous attendre le sournois vent du nord-ouest. Dans le village, c'était le nord-Est qui dominait. Si le lac était calme au village, ça ne voulait pas dire qu'il l'était à la plage. Ces vents affectaient différemment les rives mais Mashteuiatsh subit toujours les assauts et du nord-est au village et du nord-ouest à la plage.



Notre campement vers 1957

Après quelques heures, nous arrivions au lieu de campement. Devant cet endroit, choisi par nos parents, il y avait trois grosses roches, c'était notre repaire.

Notre tente était montée vis-à-vis des roches dans une forêt de bouleaux blancs. Un hamac, memepishun, était installé au centre pour le bébé de la famille. J'ai peu de souvenirs des repas, sans doute le gruau au déjeuner et des sandwiches au paris-pâté et à la confiture.

Nous ne pouvions pas aller à l'eau après avoir mangé. Sinon, il pouvait nous arriver la même chose que le copain de la nièce de papa ou encore de son frère qui s'est noyé à 18 ans. Une crampe et c'était fini. Nourrie par les histoires familiales, cette peur de la noyade a toujours hanté mes parents et nous aussi. Nous n'avions pas le droit d'aller à l'eau s'il n'y avait pas un adulte pour nous surveiller.



Campement 1957

D'autres tentes s'ajoutaient autour de notre campement. Les cousins et cousines venaient nous visiter, c'était nos étés sur le bord du Lac.



Devant notre campement vers 1957

Voici quelques photos d'époque de Mashteuiatsh qui montrent de profondes transformations des rives du Pekuakami.



Innu man a boy with canoe (vers 1915) American Philosophical Society de Philadelphie. Collection : Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh (SHAM).



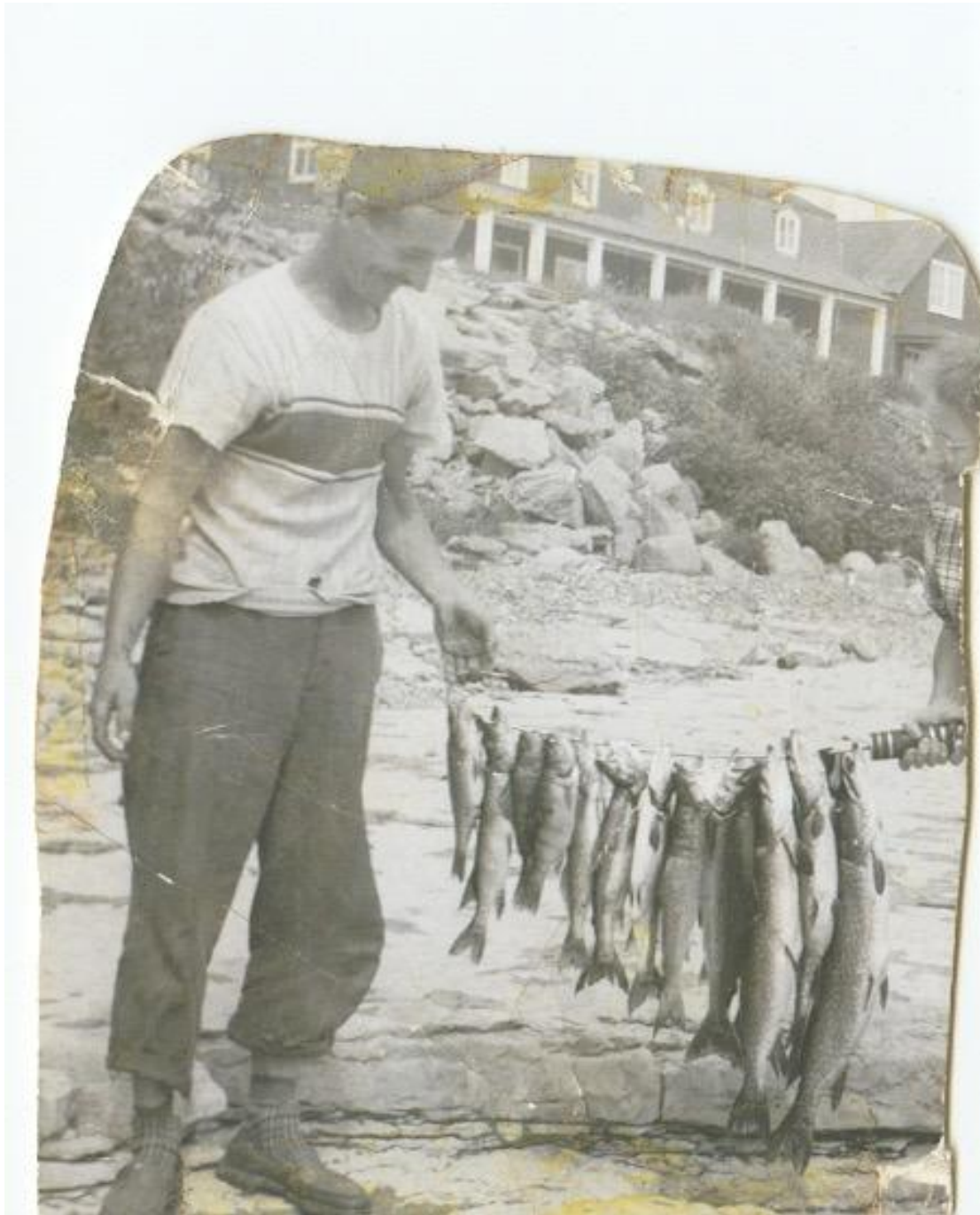
Pointe-Bleue vers 1930 Coll. SHAM



BANQL Pointe-Bleue 1935, coll. SHAM



Vers 1940 : Collection SHAM



Vers 1950, en face de la maison de mes grands-parents Robertson, maintenant, l'Auberge Maison Robertson.

Un rempart contre l'érosion

Avant les grands travaux pour la protection des berges, entre 1960 et 1970, à la Pointe-Bleue, les violents vents de l'est, lorsque l'eau était très haute au printemps ou à l'automne, causaient des dommages au chemin principal, la rue Ouiatchouan et les maisons sur le bord du lac recevaient de l'eau jusque dans leurs vitres. L'érosion était très importante. Ma grand-mère Gill disait qu'elle n'avait pas besoin d'arroser ses pivoines et craignait que ces dernières finissent par culbuter dans le lac.

Des travaux ont donc été entrepris d'abord par le Ministère des affaires indiennes et du Nord et plus tard par l'Alcan pour protéger les berges de Mashteuiatsh, ce lieu ancestral, qui est, encore aujourd'hui, un important lieu de rencontre des Premières Nations. Mashteuiatsh (Pointe-Bleue) s'est énormément transformé depuis un siècle de droit de baignage du contour du Pekuakami et des différents programmes de protection et de stabilisation des berges.

La réparation des dommages causés par l'érosion et les travaux de protection des berges du Pekuakami a complètement modifié le paysage, entraînant aussi d'importants changements pour l'accès et les activités sur les bords du lac : Plus question de descendre les canots directement de la maison au lac, pour aller pêcher. Il faut maintenant avoir un véhicule pour transporter le canot vers les descentes aménagées à cet effet.

À Mashteuiatsh, on ne voit plus de canot sur les épaules des Pekuakamiulnuatsh à des fins utilitaires. Il n'y a que lors de manifestations culturelles ou de compétitions sportives que l'on voit des Pekuakamiulnuatsh ou des Pekuakamiulnushkuesh courir avec des canots sur leurs épaules pour les mettre à l'eau en face du site culturel Uashashit.



Collection SHAM

La plage qui change



Mes parents qui arrivent au camp avec notre fils Frédéric en 1980

Il n'y a pas qu'au village que le paysage a changé. La plage et en particulier le lieu que je connais le mieux, soit celui de notre campement familial, a complètement changé aussi. Il est certain que les trois grosses roches qui nous servaient de repaire pour le campement sont complètement disparues. De longs épis de pierres ont été installés et une nouvelle couche d'un sable gris et brun avec du limon et de l'argile, un sable avec des particules fines qui rend l'eau trouble, couvre la plage depuis le milieu des années 1980. Depuis les grands vents de mai dernier, nous pouvons revoir ce qu'il y avait en dessous de ce matériel puisque ce dernier a été emporté par les vagues.



(Vers 1987) Le sable argileux qui laisse des traces.
Archives familiales

Le petit camp qui a remplacé notre tente au milieu des années 1960, a perdu progressivement du terrain, nous n'avions plus de plage. Maman, qui avait choisi cet endroit pour ses magnifiques bouleaux, les voyait disparaître les uns après les autres.



Les bouleaux à la renverse vers 1990

Les travaux effectués sur les berges du Pekuakami les ont complètement transformées. D'autres mémoires vous présenteront d'autres effets sur la faune et la flore locales ainsi que sur les berges elles-mêmes. Je m'en tiens aux aspects qui ont touché directement ma famille et bien d'autres aussi: la dénaturalisation et le bétonnage des rives du Pekuakami continue d'avoir des répercussions importantes sur les Pekuakamiulnuatsh et sur tous ceux pour qui ce lac est d'abord un lac et non un réservoir.

Le Pekuakami s'agrandit, il érode et les interventions du gestionnaire font en sorte qu'il se caractérise plus comme un réservoir contrôlé par les hommes que comme un lac, un milieu naturel. Depuis cinq générations, de 1920 à 2017. C'est l'intervention humaine, plus encore que les effets naturels qui transforment shakahikan, le lac, qui s'agrandit d'année en année.

La promenade de Mashteuiatsh

Au cours des années 1970, le Ministère des Affaires indiennes et du nord, maintenant le Ministère des Affaires autochtones, fit construire ce rempart contre les vagues qui venaient gruger la rue Ouiatchouan. Les municipalités environnantes perdaient aussi beaucoup de terrains aux abords du lac. Le rempart est devenu, au fil du temps, « la promenade » et même un lieu qui identifie Mashteuiatsh dans le milieu médiatique avec ses tipis caractéristiques réalisés par des artistes de Mashteuiatsh, dont les sculpteurs Denis Balcksmith et Allen Grégoire.



Crédit photo : Pierre Gill

Actuellement, ce grand ouvrage qu'est devenu la Promenade de Mashteuiatsh, est grugé à son tour.



Crédit photo Pierre Gill, le 29 mai 2017.

À quelles sortes d'interventions, Mashteuiatsh aura-t-elle droit au cours des prochaines années? Selon le « Programme de stabilisation des Berges du Lac Saint-Jean 2017-2026 » les parties prenantes, c.à.d. les 25 organismes de la région, incluant la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, les MRC et Rio Tinto ont convenu que la gestion du lac s'effectuerait selon les principes du développement durable, en visant une plus grande acceptabilité sociale et une **responsabilisation du détenteur des droits hydrauliques et de la collectivité**¹.

Avant de se présenter devant le Bureau des Audiences publiques sur l'environnement, le « milieu régional » acceptait déjà le scénario de Rio Tinto.

¹ Rio Tinto Alcan, Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean 2017-2026 : Étude d'impact sur l'environnement, Addenda 4 : Analyse du scénario M et modèle de gestion participative.

Quelle gestion participative ?

On peut toujours faire des vœux, mais le mal est fait et rien ne nous assure, nous, les Pekuakamiulnuatsh comme tous les gens du Lac, que ce lac pourra garder ou reprendre ses droits grâce à la formule de gestion participative. Le lac est maintenant un réservoir hydroélectrique et tout nous indique que les engagements pris envers la région par Rio Tinto lui permettra essentiellement de s'en servir comme tel : accumuler de l'eau pour la turbiner selon ses besoins et protéger artificiellement ses berges contre l'érosion qui en découle.

J'avoue que je crois difficilement au modèle de gestion participative dont les rôles et les responsabilités sont décrites dans le document de consultation. Que les parties prenantes soient consultées, qu'elles proposent, qu'elles donnent leur avis, qu'elles veillent à la prise en compte des préoccupations, tout ça, ce n'est pas très fort. Ce n'est surtout pas un droit de veto. Pourtant shakahikan, ce lac, ne devrait appartenir à personne, puisque c'est nous qui, collectivement, devrions en être responsables.

Je vous donne un exemple qui me semble révélateur du mode de gestion participative proposé.

Dans le document intitulé *Demandes d'information de la Commission (DQ7) Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*. Question à Rio Tinto, le 18 mai 2017:

Q16: Dans le document PR8.2.1, en note 2 du scénario M, Rio Tinto s'engage à gérer le lac Saint-Jean en considérant les évènements météo ponctuels pouvant être anticipés. Quels seront les paramètres pris en compte par le promoteur pour définir ces considérants ? Le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean sera-t-il consulté sur la définition des paramètres retenus ? (Je souligne)

Rép. : Chaque jour, des consignes de gestion

hydrique sont émises par les spécialistes de Rio Tinto. L'information de base repose sur les prévisions hydrologiques qui sont réalisées à partir des observations et prévisions de précipitations et de température.

Un mode de gestion provisoire a été tenté en 2014 en intégrant les prévisions de vents. Cette expérience s'est toutefois avérée non concluante.

Le Conseil de gestion durable du Lac St-Jean sera-t-il oui ou non consulté ? Pas de réponse à la demande de la Commission.

L'autre bord du lac, la Plage Wilson

Les abords du lac ont toujours pris une place importante dans notre vie. Les grands-parents de mon conjoint étaient installés à la Plage Wilson depuis les années 1950. Lorsque Roger m'a amené pour la première fois visiter son « bord du lac » à la Plage Wilson de St-Henri-de-Taillon, j'ai d'abord été très surprise qu'il puisse exister une plage plus belle que la nôtre. Ce n'était pas le sable blond mêlé de minuscules roches noires de Pointe-Bleue, mais un sable blond, uniforme, doux.

Je ne connaissais pas les pays chauds mais j'étais sûre que ça ne pouvait pas être plus beau que ça. Un dépôt éolien, d'une granulométrie uniforme, m'apprenait le jeune étudiant en géologie que je fréquentais. Pour moi, c'était une magnifique plage, de grains de sable rond, doux de partout.

Quelques années plus tard, nous avons choisi d'installer notre pied à terre à la Plage Wilson. Nous sommes par la suite devenus membres de l'Association des propriétaires de la Pointe-Wilson. Cette belle plage s'érode, elle aussi, naturellement non pas naturellement, artificiellement. Nous voulons la garder telle quelle, sans intervention de toute sorte qui la dénaturerait : pas de béton, pas de roches,

pas de sable qui provient de bancs d'emprunt en milieu terrestre.

Au cours des années 1970, la plage Wilson a, comme bien d'autres endroits autour du lac, reçu la visite de la « drague »² pour remettre le sable qui était parti avec l'érosion des berges. Il n'était pas si loin, ce sable.



Plage Wilson vers 1985

À l'automne 2013, lorsque le lac était très haut (16.61), la plage a été ravagée par les vagues. Cette année encore, avec le lac encore plus haut (17.95) et les grands vents de mai dernier, le sable est reparti à l'eau et le talus a été dangereusement grugé.

² Les documents déposés par le promoteur : DA 22 RTA Dragage, s.d., 5 pages



Plage Wilson, le 26 mai 2017

Au moment du congé de la mi-mai, nos petits-enfants ont été très surpris de ne pas pouvoir aller sur la plage, il n'y avait plus de grève. La zone de marnage s'étendait maintenant jusqu'au talus. Sur la photo prise après que les vents se soient calmés, notre plus jeune petit-fils, Xavier, marche sur un immense tronc d'arbre apporté par les fortes vagues. Je ne voulais pas qu'il marche sur le talus sensible, « re-végétalisé ».



Le 21 mai 2017

Nos activités sur le bord et sur le lac lui-même sont touchées par les changements climatiques. L'hiver, nous ne pouvons plus pratiquer la pêche sur la glace avant le mois de janvier. C'est pourtant en décembre que les « loches » sont au bord et que leurs œufs sont petits, un vrai délice. Comme nous n'avons pas de motoneige, c'est la seule pêche sur la glace que nous pouvons faire et c'était une des principales activités familiales pendant la période des fêtes. Ces changements climatiques, le gestionnaire du lac n'a plus le choix d'en tenir compte. À moins qu'il ne soit un« climato-sceptiques ».



Décembre 2007

Des solutions à la portée du promoteur

Comme mentionné précédemment la plage du secteur Wilson est un bijou de par la qualité de son sable et de son eau qu'il faut à tout pris préserver.

Au cours des dernières années la plage a subit des assauts très importants des vagues engendrées par un niveau très élevé du Lac Saint-Jean, des vents de tempêtes ainsi qu'une gestion déficiente comme celle du 23 et 24 novembre 2013 et celle, toute récente, du 19 et 20 mai 2017. De telle sorte qu'aujourd'hui les bienfaits du dernier rechargement par dragage de 1977 sont complètement disparus et que maintenant le talus est en danger. Les apports naturels en sable provenant du Lac ne seront pas suffisants pour corriger la

situation.

Dans son étude d'impact dans le tableau 3.14 le promoteur reconnaît que la plage Wilson # site : 91.15.02 est une plage avec un potentiel de rechargement 2017-2026 avec une quantité estimée à 15 000 m³.

Le banc d'emprunt possible est celui de Gérard Fortin de Ste-Monique, banc qui n'a pas été caractérisé dû à la faible probabilité de contenir des sédiments shaleux, mais fort de contenir des quantités importantes d'argile ou de silt, tel que mentionné par monsieur Eric Scullion, lors de la première partie des audiences, (plage Saint-Henri Nord) le 9 mai 2017.

Par contre, l'étude d'impact, à la section 3.74 de l'annexe 8, section 4.3 traite de l'évaluation des sources d'emprunt subaquatique. Il y est fait mention d'un important banc d'emprunt ayant un potentiel de 3 500 000 m³ et situé à proximité de la plage Wilson c'est le # BSA_2_5.

À la section 4.3.5 analyse et propositions de solution, il est mentionné :

"somme toute, l'exploitation du dépôt de Saint-Henri-de-Taillon est possible, tout en tenant compte des différentes limites mentionnées précédemment".

« En résumé, plusieurs approches sont possible et la faisabilité de draguer repose essentiellement sur 4 éléments :

- Adéquation de la qualité des sédiments
- Les coûts de réalisation des travaux
- La dynamique hydro-sédimentaire
- Les impacts environnementaux. »

Comme il n'y a pas d'accès possible à la plage Wilson pour le transport de matériaux par camion et aucune source de matériaux d'emprunt disponible ayant une granulométrie et des caractéristiques comparables à

celle du sable de la plage; la seule intervention à envisager pour sauver ce bijou de plage est un rechargement en utilisant les dépôts subaquatiques.

Cependant, avant qu'une telle solution soit envisagée, il serait essentiel, à notre avis, que l'initiateur du projet réalise une modélisation de l'érosion des berges, comme il en a réalisé une pour le site de Saint-Henri-de-Taillon nord, tel que décrit avec force et détails dans le document R.0024 volume 1.

Niveau du Lac Saint Jean

À plusieurs reprises le représentant du promoteur a affirmé qu'il n'est pas censé y avoir d'impact au niveau des riverains et au niveau du pourtour du lac, car ce n'est qu'au-delà de 17.5 pieds qu'on peut envisager de tels impacts.

J'aimerais vous rappeler ce que nous avons subi au cours des dernières années et ce n'est pas tout à fait ça.

Dans l'étude d'impact à la section 3.4.2.3.1 il est spécifié :

« Il est à noter que le niveau d'eau joue également un facteur important dans l'évolution des plages. En effet, dès que la plage est submergée, sa résistance diminue rapidement avec le niveau d'eau »

Le Bureau d'audience publique sur l'environnement dans son rapport de 1985 en venait aux conclusions suivantes :

1.2 La commission conclue que le problème de l'érosion nécessite une solution énergique.

1.3 La commission constate avec le promoteur que le scénario de gestion sous contrainte de niveau maximal à 15.5 pieds est le plus performant pour réduire l'érosion parmi les scénarios étudiés.

1.4 La commission conclut que la baisse du niveau du Lac Saint-Jean constitue le moyen à privilégier pour réduire l'érosion.

Nous ne pouvons que constater que ces conclusions de la commission n'ont pas été entendues.

En espérant que ces commentaires et recommandations enrichiront votre bagage de connaissances vous permettant la production d'un rapport empreint de sagesse et qu'il sera écouté, entendu et pris en compte.

Conclusion

C'est qu'aujourd'hui, encore plus qu'hier, nous sommes dans une logique de marché, de mondialisation. L'aménagement des berges, qu'on l'appelle « stabilisation des berges » ou « protection des berges » sert essentiellement à permettre que le réservoir que nous appelons encore le Lac Saint-Jean ou le Pekuakami, fournisse une plus grande capacité de production hydroélectrique. Le promoteur tente de limiter les dégâts au moyen d'interventions qui transforment encore et encore notre patrimoine collectif qui fait partie de Tsitassinu, notre territoire.

C'est notre devoir, nous tous les Pekuakamiulnuatsh et les citoyens du Lac St-Jean de reprendre nos responsabilités envers le Pekuakami, le Lac Saint-Jean. C'est au gouvernement québécois que nous demandons de nous restituer cette responsabilité. Mais l'histoire du 20^e siècle qui, semble-t-il, annonce aussi celle du 21^e siècle, c'est le réservoir hydroélectrique d'abord, ensuite, le lac.

Si ce témoignage sort des balises fixées par le Bureau des Audiences publique sur l'environnement, nous espérons quand même qu'il sera entendu par nos mandataires, que ce soient les gouvernements du Québec et du Canada ou Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et qu'ils ne permettront plus jamais une telle appropriation d'une grande richesse collective au profit de ceux qui

n'ont aucune appartenance à notre milieu de vie au Pekuakami.

Nous vous laissons sur des photos de nos petits-fils à l'endroit qu'ils aiment le plus au monde. Voici Noé, Ulysse, Charles-Antoine et Xavier.

Maintenant, dites-nous, comment renoncer à tant de beauté.









Crédit photos : Marie-Laure Tremblay

Fin du document